

**BOLUDA MARSEILLE FOS**  
**Société par actions simplifiée unipersonnelle**  
**au capital de 305.000 euros**  
**9 rue René Poli,**  
**13110 Port-de-Bouc**  
**404 350 639 RCS Aix En Provence**  
**(« La Société »)**

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 13 JUIN 2025**

L'An deux mille vingt-cinq,  
Le treize juin à 14h,

La société Boluda Francia S.L.U., au capital de 10.003.200 euros, dont le siège social est située à Madrid (Espagne) Poeta Joan Maragall 21, immatriculée au Registro Mercantil de Madrid sous le volume 24443, folio 208, feuille M-439276, numéro d'identification fiscale B85151157 (l'« Associé Unique »), représentée par son Président Monsieur Vicente Boluda Fos, dûment habilité à cet effet,

détenant la totalité des actions de la société Boluda Marseille Fos, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 305 000 euros, dont le siège est situé 9 rue René Poli, 13110 Port-de-Bouc et immatriculée sous le numéro 404 350 639 RCS Aix-en-Provence,

s'est présentée au siège de la société Boluda France, à Marseille (2<sup>ème</sup>) 3 quai de la Joliette,

Etant précisé que :

- La société PRICEWATERHOUSECOOPERS, commissaire aux comptes de la Société a été dûment informée que l'associé unique était appelé à prendre les décisions suivantes,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- la copie des lettres d'information adressées au commissaire aux comptes ;
- les statuts de la société ;
- le texte des décisions soumises à son approbation ;

Et étant rappelé que l'associé unique est appelé à prendre les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

## **ORDRE DU JOUR ORDINAIRE**

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus aux Président et Directeur Général de leur gestion ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ;
- Administration de la Société ;

### **A pris les décisions ordinaires suivantes :**

#### **PREMIERE DECISION ORDINAIRE**

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2024, faisant apparaître un bénéfice net comptable de 138.081,36 € tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé Unique donne aux Président et Directeur Général quitus entier et sans réserve de leur gestion, et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat.

#### **DEUXIEME DECISION ORDINAIRE**

L'Associé Unique, sur la proposition du Président, décide, conformément à la loi et aux statuts, d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice comptable de 138.081,36 € au compte de « Report à Nouveau » qui, débiteur de (8.199.763,96 €) présentera, après cette affectation, un solde débiteur de (8.061.682,60 €).

L'Associé Unique constate qu'après cette affectation, le montant des capitaux propres s'élève à (5.263.800,64) € pour un capital social de 305.000 €. Les capitaux propres sont donc inférieurs à la moitié du capital social.

L'Associé Unique constate que la réserve légale est intégralement constituée à concurrence de 1/10<sup>ème</sup> du capital social.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du C.G.I., l'Associé Unique rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Par ailleurs, l'Associé Unique approuve les charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élevant à 3.261,58 €.

#### **TROISIEME DECISION ORDINAIRE**

L'Associé Unique prend acte de l'absence de convention réglementée visée à l'article L 227-10 du code du commerce, au cours de l'exercice fiscal clos au 31 décembre 2024.

### **QUATRIEME DECISION ORDINAIRE**

L'Associé unique prend acte qu'aucun mandat n'est arrivé à échéance.

### **SIXIEME DECISION ORDINAIRE**

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

\*\*

\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

*Copie certifiée conforme le 13 juin 2025*  
*Laurent Ménager*  
*Directeur Général*

Signé par :  
**Laurent MENAGER**  
227D161935E5456...

CERTIFIÉS CONFORMES EN  
DATE DU 13/06/2025

Signé par :

**Laurent MENAGER** **PRÉFET ACTIF**

**DGFIP N° 2050 2025**

227D161935E3456...

Désignation de l'entreprise : <u>BOLUDA MARSEILLE FOS</u>	Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois	<input type="text" value="12"/>
Adresse de l'entreprise : <u>QUAI DE LA LEQUE 13110 PORT DE BOUC</u>	Durée de l'exercice précédent	<input type="text" value="12"/>
		si déposé néant, cochez la case : <input type="checkbox"/>

				Exercice N clos le, 31/12/2024	Exercice N-1	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		AA				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ *</b> IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC			
	Frais de développement	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	47 844,50		
	Fonds commercial (1)	AH	AI	1 540 484,36	1 540 484,36	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ	292 651,55	234 550,10	256 571,45
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	640 868,70	146 728,56	175 607,59
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	67 192,68	8 510,00	3 767,74
Immobilisations en cours	AV	AW		6 235,00	16 382,40	
Avances et acomptes	AX	AY				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	2 000,00	2 000,00	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières	BH	BI	1 384 123,11	1 384 123,11	30 447,14
<b>TOTAL (II)</b>	BJ	BK	1 048 557,43	3 322 631,13	2 025 260,68	
<b>ACTIF CIRCULANT</b> <b>STOCKS *</b>	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	302 390,73	302 390,73	382 913,89
	En cours de production de biens	BN	BO			
	En cours de production de services	BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	105 943,05	105 943,05	118 609,06
	Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	25 047,95	3 577 987,48	6 150 937,90
	Autres créances (3)	BZ	CA	32 987 164,52	32 987 164,52	19 679 864,89
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	<b>DIVERS</b>	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	43 198,89	43 198,89	45 692,08
<b>Comptes de Régularisation</b>	Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	155 515,38	155 515,38	175 439,74
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	25 047,95	37 172 200,05	26 553 457,56
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Écarts de conversion actif (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	1A	1 073 605,38	40 494 831,18	28 578 718,24	

Renvois : (1) Dont droit au bail	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :		Créances :

## 2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise : BOLUDA MARSEILLE FOS

Néant 

				Exercice N		Exercice N-1		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)		(Dont versé : 305 000,00 )	DA	305 000,00	305 000,00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	1 905 091,51	1 905 091,51	
	Écarts de réévaluation (2)		(dont écart d'équivalence : EK )	DC				
	Réserve légale (3)				DD	30 500,02	30 500,02	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE			
	Réserves réglementées (3)		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1 )	DF			
	Autres réserves		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	EJ )	DG	481 747,43	481 747,43	
	Report à nouveau				DH	(8 199 763,96)	(2 474 872,69)	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>				DI	138 081,36	269 547,73	
	Subventions d'investissement				DJ	75 543,00	88 254,00	
	Provisions réglementées				DK			
	<b>TOTAL (I)</b>				DL	(5 263 800,64)	605 268,00	
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs				DM			
	Avances conditionnées				DN			
	<b>TOTAL (II)</b>				DO			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques				DP	202 000,00		
	Provisions pour charges				DQ	12 325 780,00	6 126 940,00	
	<b>TOTAL (III)</b>				DR	12 527 780,00	6 126 940,00	
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	200,00	2 893,09	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI )	DV				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	15 953 027,51	8 509 132,52	
	Dettes fiscales et sociales				DY	5 818 182,09	5 429 725,36	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ			
	Autres dettes				EA	11 459 442,22	7 904 759,27	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB			
<b>TOTAL (IV)</b>				EC	33 230 851,82	21 846 510,24		
Écarts de conversion passif (V)				ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>				EE	40 494 831,18	28 578 718,24		
<b>RENVOIS</b>	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			Écart de réévaluation libre		1D			
			Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			1F			
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	33 230 851,82	21 846 510,24		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	200,00	2 893,09		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

Désignation de l'entreprise : BOLUDA MARSEILLE FOS							Néant <input type="checkbox"/>		
Signé par : <b>Laurent MENAGER</b>			Exercice N				Exercice N-1		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC		
	Production vendue	biens	FD		FE		FF		
		services	FG	75 650,12	FH	37 442 738,35	FI	37 518 388,47	35 636 119,01
	<b>Chiffres d'affaires nets</b>		FJ	75 650,12	FK	37 442 738,35	FL	37 518 388,47	35 636 119,01
	Production stockée						FM		
	Production immobilisée						FN		
	Subventions d'exploitation						FO	197 687,80	212 034,89
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	3 248 447,14	1 785 965,75
	Autres produits (1) (11)						FQ	8 391,81	7 423,95
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	40 972 915,22	37 641 543,60
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS		
	Variation de stock (marchandises)						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	1 878 519,44	2 287 981,06
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV	80 523,16	87 232,02
	Autres achats et charges externes (3)						FW	15 555 916,48	14 159 605,27
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	401 325,45	558 078,03
	Salaires et traitements						FY	15 457 455,78	14 040 336,12
	Charges sociales (10)						FZ	4 491 515,02	4 111 189,15
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	127 771,96	133 158,27
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	3 085 959,00	2 586 940,00
	Autres charges (12)						GE	261 001,87	0,70
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	41 339 988,16	37 966 871,92	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	(367 072,94)	(325 328,32)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	931 309,12	633 181,42
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	931 309,12	633 181,42	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	55 099,02	45 486,47
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	55 099,02	45 486,47	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	876 210,10	587 694,95	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	509 137,16	262 366,63	

**4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

**DGFIP N° 2053 2025**

Désignation de l'entreprise : BOLUDA MARSEILLE FOS		Néant <input type="checkbox"/>			
		<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA 10,64	2 832,17	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		HB 12 711,00	12 833,00	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD 12 721,64	15 665,17	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 133,44	8 762,00	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		HF	322,07	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG 202 000,00		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH 202 133,44	9 084,07	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI (189 411,80)	6 581,10		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ 76 237,00			
Impôts sur les bénéfices (X)		HK 105 407,00	(600,00)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL 41 916 945,98	38 290 390,19		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM 41 778 864,62	38 020 842,46		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN 138 081,36	269 547,73		
<b>RENVOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY 16 181,86	15 855,32	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ 931 309,12	632 142,42		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		1 000,00	
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1 360 809,22	807 352,29		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (article 39, 1-2°, al.3)	HS				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
BONI SUR SINISTRES REMORQUEURS				12 711,00	
ARRONDIS COTISATIONS SOCIALES		2,37		10,64	
VNC / IMMOB.CEDEES		131,07			
LITIGES AVEC LES SALARIES		202 000,00			
TOTAL GENERAL		202 133,44		12 721,64	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	
TOTAL GENERAL					



TALENZ  
AUDIT

## BOLUDA BREST

SAS au capital de 37 002 €  
Siège social : 40 QUAI DE LA DOUANE  
29200 BREST  
RCS Brest 347 979 171

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

#### TALENZ ARES LYON

26, rue Berjon | 69009 Lyon  
Tél. : 04 72 20 10 20 | lyon@talenz-audit.fr

[www.talenz-audit.fr](http://www.talenz-audit.fr)

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'associé unique de la société BOLUDA BREST,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Associé Unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BOLUDA BREST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable et la comptabilisation des engagements retraites dans les comptes sociaux à compter de l'exercice 2024.

### JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe précise les modalités selon lesquelles ont été constituées les provisions pour risques et charges (paragraphe 2.9). Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des méthodes d'évaluation retenues ainsi que leur application à la clôture de l'exercice sous revue, plus particulièrement pour ce qui concerne les provisions visant à couvrir les charges liées aux visites réglementaires des composants de la flotte.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société BOLUDA BREST ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 23 mai 2025.

**TALENZ ARES LYON**  
Commissaire aux Comptes



Loïc TATIBOUET  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la société



## **BOLUDA BREST**

40 QUAI DE LA DOUANE  
29200 BREST

Siret : 34797917100027

**RAPPORT ANNUEL 2024**

## SOMMAIRE

<b>BILAN ACTIF</b> .....	3
<b>BILAN PASSIF</b> .....	4
<b>COMPTE DE RESULTAT (PARTIE 1)</b> .....	5
<b>COMPTE DE RESULTAT (PARTIE 2)</b> .....	6
Préambule sur les règles et méthodes comptables.....	7
<b>1. Présentation de BOLUDA BREST (la société)</b> .....	7
<b>2. Principes, règles et méthodes comptables</b> .....	8
<b>2.1 Immobilisations corporelles</b> .....	9
<b>2.2 Immobilisations incorporelles</b> .....	10
<b>2.3 Immobilisations financières</b> .....	10
<b>2.4 Test de dépréciation sur l'actif immobilisé</b> .....	10
<b>2.5 Stocks et en-cours</b> .....	10
<b>2.6 Disponibilités et valeurs mobilières de placement</b> .....	10
<b>2.7 Créances d'exploitation</b> .....	11
<b>2.8 Risque de non-recouvrement</b> .....	11
<b>2.9 Autres passifs à long terme</b> .....	11
<b>2.10 Avantages accordés au personnel</b> .....	11
<b>2.11 Intégration fiscale</b> .....	12
<b>3. Immobilisations incorporelles et corporelles</b> .....	13
<b>4. Immobilisations financières</b> .....	14
<b>5. Créances d'exploitation</b> .....	15
<b>6. Dettes (financière, exploitation et autres dettes) :</b> .....	16
<b>7. Provisions</b> .....	17
<b>8. Chiffre d'affaires</b> .....	17
<b>9. Résultat financier</b> .....	18
<b>10. Résultat exceptionnel</b> .....	18
<b>11. Impôts sur les bénéfices</b> .....	19
<b>12. Capitaux propres</b> .....	20
<b>13. Engagements financiers</b> .....	21
<b>14. Transactions avec des entreprises liées</b> .....	21
<b>15. Effectifs moyens</b> .....	21
<b>16. Identité de la société mère</b> .....	22



## BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Note	BRUT	Amortis. et provisions	NET 2024	EXERCICE N-1
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE (TOTAL I)</b>					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires		6 325	6 325		
Fonds commercial		6 098		6 098	6 098
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
<i>Sous total des immobilisation incorporelles</i>	(3)	12 423	6 325	6 098	6 098
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage industriels		18 985	2 812	16 172	
Autres immobilisations corporelles		43 896	24 397	19 499	22 891
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<i>Sous total des immobilisations corporelles</i>	(3)	62 881	27 210	35 671	22 891
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations		1 500		1 500	1 500
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<i>Sous total des immobilisations financières</i>	(4)	1 500		1 500	1 500
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (TOTAL II)</b>		<b>76 804</b>	<b>33 535</b>	<b>43 269</b>	<b>30 489</b>
Matières premières, approvisionnements	(2.5)	92 220		92 220	105 016
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
<i>Sous total des stocks</i>		92 220		92 220	105 016
Avances et acomptes versés sur commandes		10 898		10 898	
Clients et comptes rattachés	(5)	324 511	33 081	291 430	299 930
Autres créances	(5)	1 771 984		1 771 984	1 180 037
Capital souscrit et appelé, non versé					
<i>Sous total des créances</i>		2 107 393	33 081	2 074 312	1 479 967
DISPONIBILITES ET DIVERS					
Valeurs mobilières dont actions propres :					
Disponibilités	(2.6)	3 010		3 010	9 463
Charges constatées d'avance		30 654		30 654	34 267
<i>Sous total disponibilités et divers</i>		43 730		43 730	35 022
<b>ACTIF CIRCULANT (TOTAL III)</b>		<b>2 233 277</b>	<b>33 081</b>	<b>2 200 196</b>	<b>1 628 712</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (total IV)					
Primes de remboursement des obligations (total V)					
Ecarts de conversion actif (total VI)					
<b>TOTAL GENERAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>2 310 081</b>	<b>66 616</b>	<b>2 243 465</b>	<b>1 659 201</b>

TALENZ ARES LYON

COMMISSARIAT  
AUX COMPTES

CRCC de LYON-RIOM

## BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Note	NET 2024	EXERCICE N-1
<b>SITUATION NETTE</b>			
Capital social ou individuel Dont versé :		<b>37 003</b>	37 003
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Écarts de réévaluation			
Réserve légale		<b>3 700</b>	3 700
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		<b>111 802</b>	111 802
Report à nouveau		<b>(1 916 960)</b>	(1 127 072)
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		<b>(943 167)</b>	(585 630)
Total situation nette		<b>(2 707 622)</b>	(1 560 197)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>CAPITAUX PROPRES (TOTAL I)</b>	(12)	<b>(2 707 622)</b>	(1 560 197)
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>AUTRES FONDS PROPRES (TOTAL II)</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		<b>1 196 098</b>	1 368 000
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (TOTAL III)</b>	(7)	<b>1 196 098</b>	1 368 000
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
<i>Sous total dettes financières</i>	(6)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		<b>3 448 714</b>	1 598 402
Dettes fiscales et sociales		<b>204 810</b>	185 020
<i>Sous total dettes d'exploitations</i>	(6)	<b>3 653 525</b>	1 783 422
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		<b>101 464</b>	67 976
<i>Sous total dettes diverses</i>	(6)	<b>101 464</b>	67 976
COMPTES DE REGULARISATION : Produits constatés d'avance			
<b>DETTES (TOTAL IV)</b>		<b>3 754 989</b>	1 851 398
Ecarts de conversion passif (total V)			
<b>TOTAL GENERAL PASSIF (I à V)</b>		<b>2 243 465</b>	1 659 201



## COMPTE DE RESULTAT (PARTIE 1)

RUBRIQUES	FRANCE	EXPORT	Note	Exercice 2024	Exercice N-1
Vente de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services	<b>158 774</b>	<b>2 969 246</b>		<b>3 128 020</b>	3 344 740
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>158 774</b>	<b>2 969 246</b>	<b>(8)</b>	<b>3 128 020</b>	<b>3 344 740</b>
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				<b>714 000</b>	19 096
Autres produits					236
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (TOTAL I)</b>				<b>3 842 020</b>	<b>3 364 071</b>
Achat de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				<b>119 889</b>	152 113
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				<b>12 796</b>	(21 675)
Autres achats et charges externes				<b>2 906 831</b>	2 188 609
<i>Sous total des charges externes</i>				<b>3 039 516</b>	<b>2 319 048</b>
Impôts, taxes et assimilés				<b>23 514</b>	28 071
<i>Sous total des impôts, taxes et assimilés</i>				<b>23 514</b>	<b>28 071</b>
Salaires et traitements				<b>1 073 347</b>	1 055 216
Charges sociales				<b>324 498</b>	292 576
<i>Sous total charges de personnel</i>				<b>1 397 845</b>	<b>1 347 792</b>
Dotations aux amortissements sur immobilisations				<b>8 104</b>	5 202
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant				<b>33 081</b>	
Dotations aux provisions pour risques et charges				<b>337 840</b>	302 000
<i>Sous total dotations d'exploitation</i>				<b>379 025</b>	<b>307 202</b>
Autres charges d'exploitations					
<i>Sous total des autres charges d'exploitations</i>					
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (TOTAL II)</b>				<b>4 839 899</b>	<b>4 002 113</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (TOTAL I + TOTAL II)</b>				<b>(997 880)</b>	<b>(638 042)</b>



## COMPTE DE RESULTAT (PARTIE 2)

RUBRIQUES	Note	Exercice 2024	Exercice N-1
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>			
Bénéfice attribué ou perte transférée (total III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (total IV)			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		54 756	60 951
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (TOTAL V)</b>		54 756	60 951
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées			8 840
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (TOTAL VI)</b>			8 840
<b>RESULTAT FINANCIER (V – VI)</b>	(9)	54 756	52 111
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>			
		(943 124)	(585 931)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		19	3
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>		19	3
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		63	2
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>		63	2
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>	(10)	(43)	1
Participation des salariés aux résultats (total IX)			
Impôts sur les bénéfices (total X)	(11)		(300)
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		3 896 795	3 425 025
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		4 839 962	4 010 655
<b>BENEFICE ou PERTE (Total des produits – total des charges)</b>		(943 167)	(585 630)



# Préambule sur les règles et méthodes comptables

## 1. Présentation de BOLUDA BREST (la société)

L'annexe du bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2024** dont le total bilan est de **2 243 465 €** et le résultat de l'exercice dégage une perte de **(943 167) €**. L'exercice fiscal a une durée de 12 mois recouvrant la période du **01/01/2024** au **31/12/2024**.

### 1.1 Mise à disposition de la flotte de remorqueurs et gestion de la trésorerie

La Société affrète les remorqueurs qu'elle exploite auprès du groupe Boluda en fonction de ses besoins opérationnels. De la même façon, la trésorerie du groupe est gérée en pool.

### 1.2 Evènements significatifs de l'exercice

#### 1.2.1 Risques environnementaux et climatiques

Les actions du Groupe en faveur du développement durable sont déclinées dans sa stratégie 360° qui implique l'ensemble de sa chaîne de valeur et repose sur l'utilisation efficace des ressources, la réduction des émissions de CO2 et la croissance des communautés locales.

Dans l'ensemble de ses activités, la Société tient compte des lois sur la protection de l'environnement ("lois environnementales").

La Société a pris les mesures nécessaires pour protéger et améliorer l'environnement et minimiser, le cas échéant, l'impact environnemental de ses opérations, dans le respect de la législation environnementale en vigueur. Ainsi, pour rendre sa flotte de navire plus « écoresponsable », le Groupe va investir dans des remorqueurs dotés d'un système SCR sur les échappements de moteurs de propulsion IMO tiers III, ce qui permettra de réduire de près de 75 % les émissions NOX, et d'un système embarqué de traitement des eaux usées.

Au cours des années 2023 et **2024**, la Société n'a réalisé aucuns investissements environnementaux et n'a engagé aucune dépense importante pour la protection et amélioration de l'environnement.

Aucune provision pour risques et charges climatiques ou environnementaux n'a été jugé nécessaire à la clôture de l'exercice **2024**.

#### 1.2.2 Contexte géopolitique

Les fortes tensions géopolitiques nées des conflits entre Israël et le Hamas, de la guerre en Ukraine, des tensions entre la Chine et Taïwan, et des nombreuses attaques de navires dans le Golfe Arabo-Persique, renforcent les incertitudes sur l'économie mondiale.

Ces évènements, conjugués aux effets de l'actuelle poussée inflationniste, restent cependant sans effets sur les comptes arrêtés au **31/12/2024**.



### **1.2.3 Agrément portuaire**

La convention qui nous lie au port a été renouvelée le 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour une durée de 7 ans et un agrément signé avec la Région pour la même période.

### **1.3 Evènements postérieurs de l'exercice**

A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun évènement post-clôture qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans les états financiers proposés.

## **2. Principes, règles et méthodes comptables**

Les états financiers annuels de **BOLUDA BREST** pour l'exercice clos le **31/12/2024** et 2023 ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce ainsi que du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014.

De plus, les états financiers ont été élaborés dans le respect des principes d'établissement des comptes annuels et conformément aux règles de bases suivantes :

- Image fidèle
- Comparabilité et continuité d'exploitation
- Régularité et sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Enfin, il a été fait application des dispositions particulières du plan comptable professionnel des Transports Maritimes présenté par le Comité Central des Armateurs de France et approuvé par le Conseil National de la Comptabilité (avis de conformité n°17).

Les principes, règles et méthodes comptables détaillés ci-après ont été appliqués de manière uniforme aux exercices précédents.

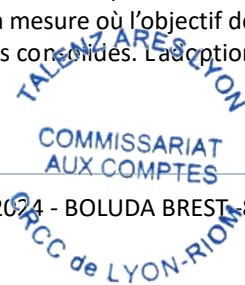
A la date d'arrêté des comptes, la direction de la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

### **Nouveau règlement ANC 2022-06**

Le règlement relatif à la modernisation des états financiers propose une application anticipée et facultative aux exercices ouverts depuis le 30 décembre 2023. Cette option n'a pas été retenue par la Société.

### **Changement comptable à l'initiative de la Société**

Dans le cadre de ses engagements de retraites, la Société décide à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 de comptabiliser ses engagements dans les comptes sociaux. Ce changement conduit à une meilleure information dans la mesure où l'objectif de la Société est d'harmoniser les méthodes retenues dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés. L'adoption de cette nouvelle méthode affecte les capitaux propres d'ouverture (cf note 12).



## Impact au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Au titre du changement de méthode comptable, la Société a ajusté sa provision au titre de ses engagements de retraite des coûts passés non encore comptabilisés au 31 décembre 2023, en contrepartie du compte report à nouveau au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Postes	Débit	Crédit
Report à nouveau	204 258	
Provision IFC		204 258

### 2.1 Immobilisations corporelles

#### Règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs

Le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002, applicable à compter du 1er janvier 2005, impose des nouvelles règles concernant les amortissements et les dépréciations d'actifs. La nouvelle méthode a été appliquée de manière rétrospective.

#### Approche par composant

En application de la position des Armateurs de France qui définit le navire comme unité indivisible, il a été décidé que les navires seraient composés d'un unique composant structure.

#### Base amortissable

Le règlement ANC n° 2014-03, dans son article 214-3, définit le montant amortissable d'un actif comme étant la valeur brute d'une immobilisation sous déduction de sa valeur résiduelle. Les nouvelles règles érigent en principe permanent de tenir compte de la valeur résiduelle (pour autant qu'elle soit significative et mesurable), ou valeur vénale, à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie.

Pour les immeubles et les autres immobilisations, la valeur résiduelle est considérée comme étant nulle.

#### Amortissement

Afin de se conformer à la règle fiscale de l'amortissement minimal (linéaire), à hauteur de la différence entre amortissement comptable et amortissement fiscal minimal, l'Administration fiscale autorise l'entreprise à comptabiliser un amortissement dérogatoire.

Selon l'Administration fiscale, la base amortissable reste le coût d'entrée du bien non minoré de la valeur résiduelle, un amortissement dérogatoire égal à la différence entre la dotation aux amortissements comptables et la dotation admise fiscalement est constaté. Cet amortissement dérogatoire sera repris en produit lors de la cession du bien.

Les durées d'amortissement correspondent à la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation, cette durée pouvant être différente de la durée d'usage fiscalement admise. Le montant amortissable de tout actif est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle.



Les méthodes d'amortissement appliquées sont les suivantes :

Logiciels	12 mois	Linéaire
Constructions	30 ans	Linéaire
Agencements et aménagements	10 ans	Linéaire
Matériels et outillages	5 ans	Dégressif
Remorqueurs	8 ans	Linéaire avec dérogatoire
Matériel informatique	4 ans	Dégressif
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

## **2.2 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles se composent d'un fonds de commerce de remorquage et de sauvetage acquis le 10 mars 1995 auprès de la société G7.

## **2.3 Immobilisations financières**

Les titres de participation sont comptabilisés selon la méthode du coût historique, au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité. En cas de dépréciation des titres de participation, une provision est constituée lorsque celle-ci a un caractère durable. L'existence d'une dépréciation est déterminée par revue de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, et de la part de la Société dans l'actif net de la société détenue.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale.

## **2.4 Test de dépréciation sur l'actif immobilisé**

La Société examine, à la date de clôture, les événements ou les modifications de circonstances susceptibles d'avoir conduit à une dépréciation des éléments constituant son actif immobilisé, comprenant, notamment, les immobilisations corporelles et incorporelles. Lorsque le montant le plus élevé de la valeur des flux de trésorerie prévisionnels actualisés et de la valeur probable de réalisation de ces actifs est inférieur à la valeur nette comptable du bien concerné, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence.

## **2.5 Stocks et en-cours**

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré pour les matières premières et au coût de production pour les encours et les produits finis.

Pour les produits finis, lorsque le coût de production est supérieur au tarif en vigueur à la date de l'inventaire, une dépréciation est constatée afin de ramener la valeur des stocks à leur valeur nette de réalisation.

## **2.6 Disponibilités et valeurs mobilières de placement**

Les disponibilités de la Société sont composées de placements liquides dont l'échéance à la date d'acquisition ou résiduelle ne dépasse pas trois mois.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées globalement au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Les moins-values latentes constatées à la date de clôture, différence entre la valeur d'inventaire et le coût d'entrée, font l'objet de dépréciations.

## **2.7 Créances d'exploitation**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale quelle que soit leur date d'échéance. Il n'est pas procédé à l'actualisation de ces éléments même en l'absence d'intérêts attachés.

Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur de réalisation nette, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à leur valeur nominale.

## **2.8 Risque de non-recouvrement**

La base de la clientèle de la Société est composée pour l'essentiel par des filiales du groupe Boluda. Aucun de ces clients pris individuellement ne représente une part significative du chiffre d'affaires global. Par ailleurs, la Société intervient sur une zone géographique diversifiée, ce qui réduit les risques pays.

## **2.9 Autres passifs à long terme**

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges liés aux litiges et aux autres obligations.

La provision pour grosses réparations est rendue nécessaire par la réglementation maritime relative au maintien des permis de navigation de nos unités ; elle est calculée par référence aux coûts prévus des travaux de grosses réparations imposés dans le futur, en fonction du temps écoulé depuis le dernier arrêt technique par rapport au temps restant à courir jusqu'à la prochaine visite de reclassification, dans le respect des recommandations « constructeur » (heures de marche moteur) et recommandations de notre organisme de certification.

## **2.10 Avantages accordés au personnel**

Ils comprennent notamment les indemnités de départ à la retraite, les médailles du travail, l'intéressement et la participation.

### **INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE (IAS 19)**

A leur départ à la retraite, les employés de la Société perçoivent une indemnité conforme à la Loi et à la convention collective en vigueur. L'estimation de ces engagements est réalisée par un organisme extérieur indépendant ; elle tient compte de paramètres propres à chaque salarié (date d'entrée, ancienneté, ...), et d'hypothèses actuarielles reflétant les meilleures estimations du Groupe en matière de revalorisation prévisionnelle des salaires, de rotation du personnel, d'âge de départ en retraite et de taux de mortalité. A compter de l'exercice 2024, les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées dans les comptes sociaux.

La réforme des retraites a été portée par la loi de financement rectificative de la Sécurité Sociale (Loi 2023-270 du 14 avril 2023). Elle porte notamment sur l'âge de départ à la retraite qui sera progressivement relevé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour atteindre 64 ans en 2030.

Conformément à la dernière mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 13 juillet 2013 modifiée le 5 novembre 2021, la Société a décidé d'adopter la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives.

L'estimation est réalisée par le cabinet Towers Watson. Pour l'exercice 2024 elle s'élève à 271 098 €.



Les hypothèses actuarielles retenues à la clôture sont les suivantes :

<u>Hypothèses actuarielles</u>	<u>31 décembre 2024</u>
Taux d'actualisation	3,30%
Taux d'inflation	2,00%
Taux d'augmentation des salaires	2,50%
Age de départ à la retraite	
- Marins	55 ans
- Sédentaires	65 ans

#### INTÉRESSEMENT

L'objectif de l'accord d'intéressement est de faire participer l'ensemble du personnel au développement de l'entreprise. Dans cette perspective, il a été décidé de partager, entre l'entreprise et le personnel, les gains qui pourront être réalisés compte tenu à la fois d'une efficacité accrue des salariés et d'une organisation plus performante de l'entreprise.

Cet accord est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour une durée de trois exercices.

Au 31 décembre 2024, la provision s'élève à 23 000 €.

#### **2.11 Intégration fiscale**

Conformément aux dispositions de l'article 223 A du Code Général des Impôts, la société BOLUDA FRANCE qui détient 100 % du capital de **BOLUDA BREST**, a décidé de se constituer tête de groupe à compter du 1er janvier 2019. Par lettre recommandée avec accusé de réception du 5 avril 2019, notre Société a donné son accord formel pour l'application du régime de l'intégration fiscale.

### 3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le montant des valeurs brutes et des amortissements cumulés au **31/12/2024** pour les immobilisations incorporelles et corporelles se présente comme suit (en euros) :

RUBRIQUES	BRUT Exercice 2024	Amortissements	Net	Net Exercice N-1
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, logiciels et droits similaires	6 325	6 325		
Fonds commercial	6 098		6 098	6 098
Autres immobilisations incorporelles				
Av. et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>12 423</b>	<b>6 325</b>	<b>6 098</b>	<b>6 098</b>
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	18 985	2 812	16 172	
Autres immobilisations corporelles	43 896	24 397	19 499	22 891
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>62 881</b>	<b>27 210</b>	<b>35 671</b>	<b>22 891</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>75 304</b>	<b>33 535</b>	<b>41 769</b>	<b>28 989</b>

La **variation des immobilisations** incorporelles et corporelles en valeurs brutes s'analyse comme suit (en euros) :

RUBRIQUES	A l'ouverture de Exercice 2024	Acquisitions, apports	Cessions et mises au rebut	A la clôture de Exercice 2024
Frais d'établissement et de développement				
Concessions, brevets, logiciels et droits similaires	12 423			12 423
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>12 423</b>			<b>12 423</b>
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. gén., agence. et aménagement des constructions				
Instal. techniques, matériels et outillages industriels		18 985		18 985
Installations générales, agencements, amén. divers	39 122	1 899		41 021
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique	2 875			2 875
Emballages récupérable et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>41 997</b>	<b>20 884</b>		<b>62 881</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>54 420</b>	<b>20 884</b>		<b>75 304</b>



La **variation des amortissements** sur la période s'analyse comme suit (en euros) :

RUBRIQUES	Ouverture Exercice 2024	Dotations	Reprises	Clôture Exercice 2024
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Concessions, brevets, logiciels et droits similaires	6 325			6 325
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>6 325</b>			<b>6 325</b>
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. gén., agence. et aménagement des constructions				
Instal. techniques, matériels et outillages industriels		2 812		2 812
Installations générales, agencements, amén. divers	17 316	5 155		22 471
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique	1 790	136		1 926
Emballages récupérable et divers				
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>19 106</b>	<b>8 104</b>		<b>27 210</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>25 431</b>	<b>8 104</b>		<b>33 535</b>

#### 4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières inscrites à l'actif, se détaillent comme suit (en euros) :

	31 décembre	
	2024	2023
Cogerem	500	500
SEBAC	1 000	1 000
<b>Valeur brute</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>
Dépréciation des titres de participation	-	-
<b>Valeur nette</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>



## 5. Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit (en euros) :

ACTIF CIRCULANT	31 décembre 2024	31 décembre N-1
Clients douteux ou litigieux	33 081	
Autres créances clients	291 430	299 930
Créances représentatives de titres prêtés		
Personnel et comptes rattachés		21
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
Impôts sur les bénéfices		
Taxe sur la valeur ajoutée	34 164	21 979
Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 788	
Divers		
Groupe et associés	1 735 033	1 158 007
Débiteurs divers		30
<b>Total des créances – Actif circulant</b>	<b>2 096 495</b>	<b>1 479 967</b>
Dépréciation des créances	33 081	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>2 063 414</b>	<b>1 479 967</b>

Il n'existe pas de créance dont l'échéance soit supérieure à un an.

Les créances d'exploitation « Groupe et associés » correspondent pour l'essentiel à la trésorerie gérée en pool au niveau du groupe Boluda. Au 31 décembre 2024, un montant de 1 637 957 euros était mis à disposition du pool par la Société.

Les produits à recevoir se détaillent comme suit (en euros) :

Produits à recevoir	Exercice 2024
CET	2 788
INTERETS COURUS A RECEVOIR	2 449
<b>TOTAL</b>	<b>5 237</b>



## 6. Dettes (financière, exploitation et autres dettes) :

Les dettes s'analysent comme suit (en euros) :

ETAT DES DETTES	31 décembre 2024	31 décembre N-1
Emprunts obligatoires convertibles		
Autres emprunts obligatoires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
- A un an maximum		
- A + de un an		
Emprunts et dettes financières divers		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 448 714	1 598 402
Personnel et comptes rattachés	92 399	88 323
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	87 680	76 311
Impôts sur les bénéfices		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 726	2 185
Obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	19 005	18 202
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Groupe et associés		
Autres dettes	101 464	67 976
Dettes représentatives de titres empruntés		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>3 754 989</b>	<b>1 851 398</b>

Les dettes d'exploitation sont exigibles à moins d'un an.

Les charges à payer se détaillent comme suit :

Charges à payer	Exercice 2024
RABAIS, REMISES, RISTOURNES A ACCORDER	101 464
FOURNISSEURS - PROVISIONS AUTOMATIQUES POUR FACTURES NON PARVENUES	54 402
FOURNISSEURS - PROVISIONS MANUELLES POUR FACTURES NON PARVENUES	291 091
INTERESSEMENT DU AUX SALARIES	23 000
PROVISIONS CP NAVIGANTS	60 758
CH SOC/CONGES A PAYER NAVIGANTS	22 348
TAXE D'APPRENTISSAGE	1 583
TAXE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	8 496
<b>TOTAL</b>	<b>563 141</b>



## 7. Provisions

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit (en euros) :

Rubriques	Montant début Exercice 2024	Augmentations	Diminutions	Montant fin Exercice 2024
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires		271 098		271 098
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	1 368 000	271 000	714 000	925 000
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 368 000</b>	<b>542 098</b>	<b>714 000</b>	<b>1 196 098</b>

Les indemnités de fin de carrière ont été activées pour la première fois en 2024 sur le poste « Provisions pour pensions et obligations similaires ». L'impact sur l'exercice 2024 est de 271 KE.

## 8. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires au **31/12/2024** se répartit comme suit (en milliers d'euros) :

	31 décembre 2024			Total	31 décembre 2023
	Remorquage	Assistances	Autres		
Chiffre d'affaires :					
France	3 128	-	-	3 128	3 345
Export	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3 128</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 128</b>	<b>3 345</b>



## 9. Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit (en euros) :

Rubriques	Exercice 2024	Exercice N-1
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	54 756	60 951
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>54 756</b>	<b>60 951</b>
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilés		8 840
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>		<b>8 840</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>54 756</b>	<b>52 111</b>

Les autres intérêts et produits assimilés et les intérêts et charges assimilés sont des produits et charges sur comptes courants.

## 10. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit (en euros) :

Rubriques	Exercice 2024	Exercice N-1
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	19	3
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>19</b>	<b>3</b>
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	63	2
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>63</b>	<b>2</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(43)</b>	<b>1</b>



## 11. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt exigible selon la déclaration fiscale de la Société a été ventilée en affectant les réintégrations et les déductions selon leur comptabilisation.

Rubriques	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat net Exercice 2024	Résultat net Exercice N-1
Résultat courant	(943 124)		(943 124)	(585 631)
Résultat exceptionnel	(43)		(43)	1
Résultat intégration fiscale				
Participation des salariés				
Créances d'impôts				
<b>TOTAL AVANT IMPOTS</b>	<b>(943 167)</b>		<b>(943 167)</b>	<b>(585 630)</b>



## 12. Capitaux propres

La variation des capitaux propres sur les exercices 2024 et 2023 s'analyse comme suit :

### ✓ Variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions règlementées	Total
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>37 003</b>		<b>3 700</b>	<b>111 802</b>	<b>(1 128 122)</b>	<b>1 050</b>		<b>(974 567)</b>
Augmentations de capital								
Diminution de capital								
Affectation du résultat de l'exercice précédent					1 050	(1 050)		
Résultat de l'exercice						(585 630)		(585 630)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>37 003</b>		<b>3 700</b>	<b>111 802</b>	<b>(1 127 072)</b>	<b>(585 630)</b>		<b>(1 560 197)</b>
Augmentations de capital								
Diminution de capital								
Affectation du résultat de l'exercice précédent					(585 630)	585 630		
Changement méthode IFC					(204 258)			(204 258)
Résultat de l'exercice						(943 167)		(943 167)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>37 003</b>		<b>3 700</b>	<b>111 802</b>	<b>(1 916 960)</b>	<b>(943 167)</b>		<b>(2 707 622)</b>

Au **31/12/2024**, les capitaux propres de la Société **BOLUDA BREST** sont inférieurs à la moitié du capital social. Le groupe Boluda confirme son intention de soutenir sa filiale pendant au moins 12 mois à compter de la date d'établissement de ces comptes.

Composition du capital social :

Catégorie de titres	Clôture N-1	Créés pendant l'exercice N	Remboursés pendant l'exercice N	Total	Valeur nominale
Actions ordinaires	2 428			2 428	15,24



### 13. Engagements financiers

Les engagements financiers au **31/12/2024** s'analysent comme suit :

Engagements reçus	-
Engagements donnés	647 977
Clause de retour à meilleure fortune	647 977

### 14. Transactions avec des entreprises liées

Les principales transactions avec les entreprises liées sont les suivantes (en euros) :

Postes du bilan	Entreprises liées	Financière Boluda	Cogerem	Boluda St Nazaire	Boluda France
Participations	500	-	500	-	-
Autres créances	1 735 033	1 637 957		-	97 076
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 007 773	-	85 729	96 044	2 826 000
Autres dettes	10 679	-	-	-	10 679

Par ailleurs, la Société loue des remorqueurs coque nue auprès de la société Boluda France (1 413 000 euros en 2024). Les produits et charges d'intérêts sur compte courant ont représenté respectivement 54 756 euros et (0) euros.

### 15. Effectifs moyens

Catégories	Exercice 2024	Exercice N-1
Cadres		
Ouvriers		
Employés		
Officiers	8	7
Marins	6	6
Total	14	13



## 16. Identité de la société mère

Les comptes de la Société sont consolidés par la société « Boluda France » dans les comptes de la société « Boluda Corporacion Maritima », suivant la méthode de l'intégration globale.

